

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	15
Membres ayant donné pouvoir	4
Membres ayant délibéré	18
Date de la convocation	18/03/2025
Date d'affichage de la convocation	18/03/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, Mme Sylvie BEAUVIAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. François POHU et Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER et Mme Nicole BOES en faveur de Mme Nicole GAYOUX

ABSENTS : M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Franck LOPEZ et M. Bernard PICHON

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE CREATION DU POSTE GALLAIS-RAMPEAU 225 000/90 000/20 000 VOLTS ET DE LA LIAISON SOUTERRAINE GALLAIS-ROM 225 000 VOLTS

Mme Marguerite D'ARGENT est arrivée pendant la présentation, elle n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier d'enquête publique unique portant sur :

- la demande de RTE et ENEDIS de déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de RUFFEC et arrêté de cessibilité relative à la création d'un poste de transformation électrique 225 000/90 000/20 000 volts « GALLAIS-RAMPEAU », sur la commune de Ruffec en Charente, au titre de l'article L.110-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- la demande de RTE de déclaration d'utilité publique relative à la création de la liaison souterraine « GALLAIS-ROM » à 225 000 volts, au titre des articles L.323-3 et suivants du code de l'énergie, qui reliera le futur poste de transformation électrique de GALLAIS au poste électrique de ROM dans les Deux-Sèvres, sur un tracé de 37 kilomètres et traversant 14 communes,
- la construction projetée du poste électrique GALLAIS-RAMPEAU en application des dispositions de l'article R.423-57 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté Inter-Préfectoral, du 27 janvier 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique, ouverte du lundi 3 mars au mercredi 2 avril 2025, relative à une demande de Déclaration d'Utilité Publique au titre du Code l'expropriation - article R112-4, mise en compatibilité du PLU de RUFFEC et demande de Déclaration d'Utilité Publique au titre du Code de l'Energie – article R323-6 et L.323-3 et suivants,

Considérant l'intérêt du projet la commune de Ruffec de donner son avis sur le dossier d'enquête publique portant sur la création du poste de transformation électrique RTE-ENEDIS de GALLAIS-RAMPEAU situé sur la commune de Ruffec et la création d'une liaison souterraine 225000volts entre ce futur poste GALLAIS et le poste électrique de ROM d'environ 37 km et traversant 14 communes, dont Ruffec,

La commune de Ruffec étant concernée par le projet, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier,

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport de présentation sur les questions soumises à délibération a été adressé avec la convocation aux membres du Conseil Municipal et figure en annexe de la présente délibération,

Madame Beauval, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Un dossier d'enquête publique unique relatif au projet de création d'un poste de transformation électrique sur des terrains de la commune, appartenant à des propriétaires privés différents, parcelles cadastrées section BD numéros 0032 – 0033 – 0034 sises lieudit « Champ Bouton » d'une superficie totale de 60 160 m².

Le projet consiste à construire le futur poste de GALLAIS-RAMPEAU 225000/90 000/20 000 volts localisé sur la commune de Ruffec et au niveau de la limite communale de La Faye, pour une surface totale d'environ 6 ha. L'acquisition foncière de cette surface de 6 ha est nécessaire pour la construction du poste électrique.

Le projet RUFFECOIS 225 000/90 000/20 000 volts consiste à créer un poste de transformation électrique 225 000/90 000/20 000 volts de GALLAIS-RAMPEAU et de son raccordement souterrain à 225 000 volts jusqu'au poste électrique de ROM.

Le poste de GALLAIS-RAMPEAU 225 000/90 000/20 000 volts sera constitué d'une plateforme d'environ 6 ha, qui accueillera, dans un premier temps, des équipements électriques permettant de faire le lien entre les réseaux 20 000 et 225 000 volts. Il sera composé d'infrastructures métalliques pouvant supporter les appareils électriques (disjoncteur, sectionneur, combinés) permettant le cheminement de l'électricité.

Le projet sera porté par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité : Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité : ENEDIS.

Le projet de construction du poste électrique fait l'objet d'une Déclaration D'Utilité Publique (DUP). Au niveau de l'emprise du futur poste électrique, c'est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ruffec qui s'applique, approuvé le 24 octobre 2022. La création du poste électrique GALLAIS/RAMPEAU 225 000/90 000/20 000 volts n'est pas compatible avec le PLU en vigueur, c'est pourquoi une procédure de mise en comptabilité est engagée.

La procédure de mise en comptabilité permettra de modifier l'ensemble des pièces du PLU en créant une zone 1AUxé permettant l'implantation du futur poste électrique. Il s'agira d'un sous-zonage de la zone à urbaniser adapté aux caractéristiques du projet.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250325-2025_03_04-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

DECIDE A L'UNANIMITE

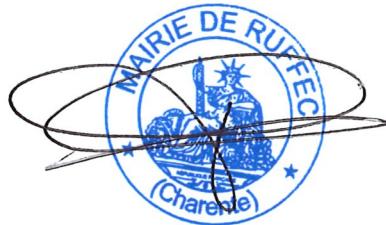
ARTICLE 1 : émet un avis favorable au dossier d'enquête publique unique portant sur la création du poste de transformation électrique RTE-ENEDIS de GALLAIS-RAMPEAU situé sur la commune de Ruffec et la création d'une liaison souterraine 225000votls entre ce futur poste GALLAIS et le poste électrique de ROM d'environ 37 km et traversant 14 communes, dont Ruffec

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **25 MARS 2025**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250325-2025_03_04-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

